

## Erasmus+ soutiendra :

- Des possibilités d'études, de formation, d'expérience professionnelle ou de volontariat à l'étranger.
- Les enseignants, les formateurs et travailleurs dans le secteur de la jeunesse.
- Le développement de l'éducation numérique et l'utilisation des TIC.
- L'apprentissage des langues.
- La reconnaissance des compétences, y compris celles acquises en dehors du système éducatif traditionnel.
- Des partenariats stratégiques entre structures de différents pays actives dans l'éducation, la formation et la jeunesse pour améliorer la qualité et susciter l'innovation.
- Des coopérations entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise pour adapter l'offre de formation aux besoins du marché du travail et développer l'esprit d'entreprise. Intitulées alliances de la connaissance et alliances sectorielles, ces coopérations viseront à améliorer les cursus et les qualifications.
- Un mécanisme de garantie de prêts pour permettre aux étudiants en master de financer leurs études dans un autre pays.
- L'enseignement et la recherche sur l'intégration européenne.
- Les échanges et la coopération à l'échelle mondiale dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la jeunesse.
- Les initiatives visant à favoriser l'innovation pédagogique et la réforme progressive des politiques éducatives nationales.
- Une bonne gouvernance dans le domaine du sport et des initiatives pour lutter contre les matchs truqués, le dopage, la violence, le racisme ou encore l'intolérance.

Imprimé depuis Calameo.com

Erasmus+ peut transformer votre vie et votre carrière.

## Où trouver plus d'informations ?

[ec.europa.eu/erasmus-plus](http://ec.europa.eu/erasmus-plus)

## Comment participer ?

Veillez contacter l'Agence nationale en charge du programme Erasmus+ dans votre pays d'origine ou bien l'Agence exécutive (EACEA) à Bruxelles.

[europa.eu/erasmus-plus/na](http://europa.eu/erasmus-plus/na)

Rejoignez-nous sur Twitter :  
#ErasmusPlus



© Union européenne, 2013

Toute utilisation ou reproduction de photos dont les droits d'auteur ne sont pas protégés par la législation de l'Union européenne doit faire l'objet d'une demande d'autorisation directement auprès du/des titulaire(s) des droits d'auteur.

© photos : Shutterstock

## Changer sa vie, ouvrir son esprit

Le programme de  
l'Union européenne pour  
l'éducation, la formation, la  
jeunesse et le sport

2014-2020



Erasmus+

